

UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

POSTES	Libellé : UPE2A (ex C.R.I ou I.E.EL/I.E.M.A) Libellé PV d'installation : UNIT PEDAGO ELVE ALLOPHONE COURS DE RATTRAPAGE INTEGRE • Ce poste est ouvert à tous les enseignants. La possession de la certification complémentaire FLS donnera la priorité mais n'est pas absolument indispensable. • La possession d'une licence ou maîtrise ou M1 ou M2 en FLE et/ou la connaissance d'une langue vivante étrangère seront appréciées, ainsi qu'une expérience d'enseignement en alphabétisation, en FLE (français langue étrangère) et/ou en FLS (français langue seconde), dont on pourra rendre compte.
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Les enseignants travaillent dans le cadre du CASNAV : Centre Académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage. Le CASNAV offre des actions d'information et de formation initiale et continue, ainsi que des conseils aux équipes pédagogiques en vue de favoriser l'inclusion scolaire des élèves arrivants allophones et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs. Il aide à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (accueil des élèves et de leur famille, relation entre le milieu familial et le milieu scolaire, promotion de l'ouverture culturelle). Il mène des actions en relation avec différents partenaires.
FONCTIONS	❖ Accompagner les élèves vers un niveau de langue leur permettant d'être inclus à plein temps, le plus rapidement possible, dans une classe ordinaire
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	❖ Capacité à identifier les besoins particuliers des élèves allophones ❖ Capacité à élaborer un plan individualisé de prise en charge et d'accompagnement ❖ Capacité à travailler en équipe et notamment avec les enseignants des classes ordinaires accueillant ce public d'élèves ❖ Maîtriser des techniques d'évaluation spécifiques ❖ Capacité à établir des relations avec des partenaires interinstitutionnels
SPEFICITES	Poste soumis à entretien Les personnels dont la candidature est recevable (titres requis, qualification...) sont convoqués devant une commission <u>en amont des opérations du mouvement</u>. Seuls les personnels ayant recueilli un avis favorable peuvent postuler lors du mouvement principal. Ces postes peuvent être obtenus à titre provisoire, en cas de vacance après le mouvement principal, lors de l'appel particulier. Les personnels intéressés par ces postes sont invités à prendre contact avec Mme KESSLER (04 94 09 55 09), responsable du Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV) de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.